

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
COMMUNE DE VERNEUIL- SUR- VIENNE

## **ENQUETE PUBLIQUE**

RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION  
DE POURSUITE D'EXPLOITATION AVEC EXTENSION  
DE LA CARRIERE DE « PAGNAC »

PRESENTEE PAR LA SAS CARRIERES DE CONDAT

Enquête publique conduite du 30 mai au 30 juin 2011

## **RAPPORT**

Commissaire- enquêteur :  
Mme Michelle MASSEPORT-GUALDE  
Le Moulin de Bonaret  
87260 SAINT-JEAN-LIGOURE

# **1. OBJET DE L'ENQUÊTE**

La présente enquête concerne la demande d'autorisation de poursuite d'exploitation avec extension de la carrière de « Pagnac », située sur le territoire de la commune de VERNEUIL-SUR-VIENNE, présentée par la SAS CARRIERES DE CONDAT.

Elle a été prescrite par arrêté de M. le Préfet de la HAUTE-VIENNE en date du 3 mai 2011.

- **Cadre juridique de l'enquête :**

La nature des activités pratiquées ou projetées par la SAS Carrières de Condat sur le site de la carrière de « Pagnac » relève des dispositions du Code de l'environnement relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La nomenclature des installations classées figure à l'article R.511-9 du Code de l'environnement. Elle fixe la liste des installations devant faire l'objet d'une demande d'autorisation et donc d'une procédure particulière.

Sont concernées :

L'exploitation de la carrière (rubrique 2510.1)

Les installations de traitement des matériaux (rubrique 2515.1)

La station de transit des produits minéraux >à 75 000 m<sup>3</sup> (rubrique 2517.1)

La centrale d'enrobage à chaud (rubrique 2521.1)

Ces installations sont soumises à la procédure d'autorisation et font l'objet de la présente enquête publique.

D'autres installations : dépôt de bitume (rubrique 1520.2) et procédé de chauffage avec fluide caloporteur (rubrique 2915.2) bénéficient du régime de la déclaration.

**Textes législatifs et réglementaires :** Code de l'environnement (Chapitres V.I.I et V.I.II), Articles L.512-1 et suivants, R.512 -1 et suivants, L.515-1 à L.515-12.

- **Nature et caractéristiques du projet :**

Le projet est présenté par M. Michel CHEVALIER agissant en qualité de président de la SAS CARRIERES DE CONDAT dont le siège social est rue du Commandant Charcot 87220 Feytiat.

Le projet concerne la carrière de « Pagnac » implantée sur le territoire de la commune de Verneuil sur Vienne, à environ 3 km au nord- ouest du bourg, à proximité des villages de Petit Pagnac et de Pagnac situés respectivement à 500m au nord et à 250m au nord- ouest. Le site est bordé au sud par la voie ferrée Limoges Angoulême et par la rivière Vienne.

La carrière fait face au bourg de Saint-Yriex-sous-Aixe et, à sa limite est, au village du Moulin Barlet, situés sur l'autre rive de la Vienne à respectivement 350 et 200m.

Il s'agit d'une carrière de roche dure : le gneiss, à ciel ouvert, exploitée depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle.

La Société des Carrières de Condat en assure l'exploitation depuis 1988.

Elle produit des granulats employés dans les travaux publics et du bâtiment et du ballast pour les voies ferrées.

Un arrêté préfectoral en date du 29 juin 2004 a autorisé la Société des Carrières de Condat à poursuivre et à étendre l'exploitation de la carrière pour une durée de 30 ans et une surface totale de 46 hectares. Les productions commercialisables autorisées sont en moyenne de 350 000 tonnes et au maximum de 500 000 tonnes par an.

La progression de l'exploitation vers l'ouest se heurtant à la présence d'une importante faille schisteuse dont le matériau est de moins bonne qualité, pour compenser cette perte de volume, la Société des Carrières de Condat dépose une demande d'extension en surface de la carrière sur 7,1 ha de terrains situés au nord de l'emprise actuelle.

Par ailleurs des chantiers de travaux routiers et ferroviaires importants sont programmés dans le secteur et la Société des Carrières de Condat souhaite augmenter sa production moyenne commercialisable à 470 000 tonnes et la production maximale à 600 000 tonnes par an afin de répondre aux besoins du marché.

Pour atteindre ces objectifs la Société des Carrières de Condat devra moderniser l'installation de traitement des granulats, et demande donc l'autorisation de mettre en service une nouvelle unité de production de granulats qui répondra aux exigences actuelles de production, de sécurité et d'environnement.

L'augmentation de la production nécessitera et permettra cet investissement important. Une durée d'exploitation de 30 ans confortera son amortissement.

Du fait de l'augmentation de la production une quantité plus importante de granulats seront stockés sur le site. La capacité de stockage de la station de transit de produits minéraux solides devant être portée à plus de 75 000 m<sup>3</sup> cette activité est soumise à autorisation.

Enfin, dans le but de s'ouvrir de nouveaux marchés pour les chantiers routiers, la Société des Carrières de Condat envisage d'implanter sur le site une centrale mobile d'enrobage à chaud qui fonctionnera par campagnes annuelles de deux mois maximum et pourra produire jusqu'à 100 000 tonnes d'enrobés par an.

Le projet soumis à l'enquête peut se résumer comme suit :

- Poursuite de l'exploitation durant 30 ans
- Modification du périmètre d'exploitation
- Augmentation du tonnage extrait
- Augmentation de la capacité de stockage
- Mise en service d'une installation de traitement des matériaux
- Exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud.

### • **Composition du dossier mis à l'enquête :**

Le dossier est ainsi composé :

Arrêté de M. le Préfet de la Haute Vienne en date du 3 mai 2011 portant ouverture de l'enquête publique.

Livret 1 : Demande administrative  
Livret 2 : Résumé non technique de l'étude d'impact  
Livret 3 : Etude d'impact  
Livret 4 : Etude de dangers et notice hygiène et sécurité du personnel  
Livret 5 : Plans  
Livret 6 : Notice sur les richesses naturelles présentes dans la carrière de Pagnac  
Livret 7 : Etude paysagère  
Livret 8 : Etude hydrogéologique  
Livret 9 : Etude d'impact acoustique  
Livret 10 : Etude des vibrations provoquées par les tirs

Avis de l'autorité environnementale  
Mémoire en réponse du pétitionnaire

*La composition du dossier d'enquête est conforme aux dispositions réglementaires.*

*Il est à noter l'excellente présentation des livrets 1 à 7 agrémentés de photos, cartes, documents graphiques, plans topographiques et tableaux.*

*Les différents thèmes sont exposés de façon claire et permettent à un public même non averti d'être convenablement renseigné.*

## **II. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

Par décision de M. le Président du Tribunal administratif de LIMOGES en date du 7 avril 2011 j'ai été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. Georges LAURENT en qualité de commissaire-enquêteur suppléant pour l'enquête publique sur la demande présentée par la SAS CARRIERES DE CONDAT.

Suite à la réception de ma nomination je me suis déplacée à la Préfecture pour prendre possession du dossier et j'ai défini en accord avec les services de la Préfecture les dates et heures des permanences.

Dans son arrêté en date du 3 mai 2011 M. le Préfet de la Haute-Vienne a ordonné la tenue de l'enquête dans la commune de VERNEUIL-SUR-VIENNE, siège de l'activité, pendant une durée de 30 jours, du 30 mai au 30 juin 2011 inclus, et en a prescrit les modalités.

### **• Publicité**

Une publication de l'avis d'enquête a été assurée dans deux journaux locaux  
Le POPULAIRE DU CENTRE du 9 mai 2011,  
L'ECHO DU CENTRE du 9 mai 2011  
(Annexes n°1 et 2)

L'avis au public (Annexe n°3) a été affiché en mairie de VERNEUIL-SUR-VIENNE, dans le voisinage de l'installation et à divers endroits de la commune ainsi qu'en atteste le certificat d'affichage établi par M. le Maire de VERNEUIL. (Annexe n°4)

L'avis a été affiché aux panneaux des mairies des communes de ST-YRIEIX-SOUS-AIXE, ST-PRIEST-SOUS-AIXE, STE-MARIE-DE-VAUX, ST-VICTURNIEN et VEYRAC, ce que j'ai pu constater personnellement.

Sur ma demande la Société Carrières de Condat a apposé des avis près des portails d'entrée de la carrière ainsi que sur le panneau situé à l'intersection de la voie communale de Pagnac et de la voie privée du site.

*Les formes réglementaires de la publication et de l'affichage ont été respectées.*

- **Modalités de déroulement de l'enquête**

Du 30 mai au 30 juin 2011,

- le dossier d'enquête authentifié par mes soins le 30 mai avant 8h30 et

- le registre d'enquête à feuillets non mobiles, de 20 pages, préalablement paraphé et ouvert par mes soins le 30 mai avant 8h30

ont été tenus à la disposition du public à la mairie de VERNEUIL-SUR-VIENNE, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30,

le samedi de 9h à 12h.

Je me suis tenue à la disposition du public

Lundi 30 mai 2011 de 8h30 à 11h30 (1<sup>er</sup> jour de l'enquête)

Vendredi 10 juin de 9h à 12h

Samedi 18 juin de 9h à 12h

Jeudi 23 juin de 14h à 17h

Jeudi 30 juin de 14h30 à 17h 30 (dernier jour de l'enquête).

Jeudi 30 juin après 17h30 j'ai procédé à la clôture du registre qui comporte 8 contributions et 8 documents consignés dans le registre et annexés. (Annexe 5)

M. le Maire de Verneuil ayant mis à ma disposition la salle du conseil municipal, l'accueil du public a pu s'effectuer dans d'excellentes conditions.

L'enquête s'est déroulée sans aucun incident.

Je n'ai pas estimé que l'organisation d'une réunion publique était nécessaire.

Le 6 juillet 2011, j'ai rencontré au siège de l'entreprise M. LEPROVAUX, directeur d'exploitation et Mme SZURPICKI, responsable Foncier-Environnement, pour leur communiquer les observations du public ainsi qu'un courrier sur les points apparus à l'analyse du dossier. (Annexe 6)

Le mémoire en réponse, en date du 13 juillet m'est parvenu en recommandé le 16 juillet. (Annexe 7)

## • Visite des lieux

Le 20 mai 2011, rendez vous ayant été pris auprès de Mme SZURPICKI, responsable Foncier-Environnement, je me suis rendue sur le site de la carrière, que je ne connaissais pas. Venant de Limoges, j'ai emprunté la RN141 direction St Junien. Après l'embranchement d'Oradour sur Glane vers le milieu d'une longue ligne droite au lieu dit Le Petit Buisson une pancarte discrète « carrière de Pagnac » et une pancarte « Pagnac » sont apposées à l'entrée d'une route sur la gauche. Cette route est large, permettant à des camions de se croiser, en état très médiocre, zones «tôlées», trous, avec une bande de poussière des deux côtés de la chaussée. Après quelques centaines de mètres, alors que l'état de la route s'améliore, une bifurcation comporte un grand panneau fort lisible indiquant l'accès obligatoire à la carrière pour les véhicules légers (sur la droite) et pour les camions (sur la gauche).

J'ai emprunté l'itinéraire indiqué, voie assez étroite, sinueuse dans la traversée du village de Petit Pagnac, devenant caillouteuse et aboutissant à l'entrée ouest de la carrière, matérialisée par un portail. Une piste mène à une bascule puis au bâtiment administratif sur le parking duquel Mme SZURPICKI et M. LAURENT, commissaire-enquêteur suppléant, m'attendaient.

Mme SZURPICKI nous a fait remplir un registre : identité, qualité, heure d'arrivée et nous a remis un gilet haute visibilité et un casque.

La découverte de la carrière est une surprise. Sur le trajet, rien ne la laisse présager.

Le contraste est saisissant entre cette minéralité et le paysage verdoyant traversé pour y accéder.

La carrière est impressionnante par ses dimensions, c'est un immense amphithéâtre.

Du bord de la plateforme des installations nous avons longuement regardé la topographie des lieux et les activités qui s'y déroulaient. J'ai pu constater de petits nuages de poussières s'élevant de la zone d'extraction à l'ouest du site et des installations de traitement secondaires à l'est du site.

Mme SZURPICKI nous a fourni toutes explications sur les phases de l'exploitation, montré les emplacements prévus pour la centrale d'enrobage et les futures installations de traitement. Il est à noter que nous avons conversé à voix normale.

Elle nous a ensuite conduits en voiture sur la voie privée réservée aux camions de livraison, voie goudronnée, poussiéreuse au départ de la carrière et propre à la jonction avec la voie communale.

La visite a duré 2 heures.

Mme SZURPICKI nous a invités à assister au tir de mine prévu le 6 juin. Rendez vous a été fixé à 11h30.

Nous avons rempli les mêmes formalités qu'à notre première visite et outre le dossard et le casque il nous a été remis des bouchons pour les oreilles. Nous avons été conduits en voiture sur la piste périphérique, au nord-est du site, face à la zone de tir. Nous avons eu tout le loisir de contempler la zone de tir où de petits monticules matérialisaient les forages, l'ensemble de la carrière et d'examiner plantes et arbustes de cette zone revégétalisée car le tir n'est intervenu que vers 12h45. Il a été précédé des mesures exposées dans le dossier : éloignement des artificiers, signaux sonores. Je n'ai pas mis les protections auditives. Le bruit du tir est comparable à celui produit par le lancement d'une fusée de feu d'artifice. Des jets de poussière se succédant instantanément s'élèvent des rangées de trous forés. Cette poussière se dépose vite. Les artificiers contrôlent la zone puis font brûler les emballages des explosifs.

Nous n'avons ressenti aucune vibration et aucun effet de souffle.

Revenant de Ste Marie de Vaux (où je m'étais rendue pour contrôler l'affichage de l'avis d'enquête) par la RD 32, j'ai pu constater que la carrière était bien visible à l'approche de St Yrieix- sous- Aix. C'est la partie ouest, en cours de décapage, qui est la plus notable du fait de sa couleur. La limite est, revégétalisée, s'intègre bien dans le paysage.

A St Yrieix sous Aix la carrière n'est pas visible du parvis de l'église ni d'aucun point de la place où se trouvent l'église et la mairie.

Le 30 juin vers 19h30 je suis allée au Moulin Barlet, village d'une dizaine de maisons étagées le long d'une route en pente menant à la Vienne. Sur sa partie haute le village compte au moins deux constructions très récentes ; le moulin est le dernier immeuble.

Le village, et en particulier le moulin, est comme surplombé par le talus, peu végétalisé, et les installations secondaires de la carrière avec leurs bardages verts d'où s'échappent des volutes de poussières.

L'impact visuel est très fort.

J'ai ressenti le bruit des installations comme étant élevé, continu avec des paroxysmes, gênant.

Par contre je n'ai pas constaté de poussière sur les feuilles des arbustes bordant le côté droit de la route.

- J'ai eu un entretien en mairie le 23 juin avec M. le Maire. Il m'a déclaré que la carrière faisait partie du paysage de Verneuil. Il se réjouit des relations plus apaisées qui se sont instaurées entre les riverains et la direction actuelle de l'établissement.

### III. ANALYSE DU PROJET ET DES CONTRIBUTIONS

- **Analyse du dossier présenté par le pétitionnaire**

**Livret 1. Demande administrative.** 263 pages. Datée d'octobre 2010.

Réalisée en collaboration avec ENCEM – Agence d'Orléans. Le Galaxie. Rue des Châtaigniers. 45140 Ormes.

- Le processus d'exploitation est expliqué de façon détaillée.
- Le phasage est bien défini : progression débutant par le nord puis en allant de l'est vers le sud-ouest. Fronts subverticaux de 15 m de hauteur.

Réaménagements du fond de la carrière pour implanter la centrale d'enrobage et les installations de traitement.

Les travaux tant d'extraction que de remise en l'état seront conduits selon un plan comportant 6 phases de 5 ans.

- Le plan d'aménagement et de requalification du site comporte
  - La création d'un plan d'eau
  - Différents aménagements complémentaires : talus, plages vertes,

La remise en état se fera en employant uniquement les matériaux stériles du site.

- .- La centrale d'enrobage à chaud projetée est décrite

Chiffres clés : cf. page 21

Superficie actuelle de la carrière : 460 515 m<sup>2</sup>

Superficie du projet : 531 674 m<sup>2</sup>

Epaisseur de gisement exploité : 110 m

Volume de gisement potentiellement exploitable : 11,8 millions de m<sup>3</sup>

Volume de gisement exploité dans le projet : 5,91 millions de m<sup>3</sup>, soit 15 660 000 tonnes.

Production moyenne à l'extraction demandée : 522 000 t/an

Production maximale à l'extraction demandée : 666 000 t/an

Production moyenne commercialisable : 470 000 t/an : 20 000 t de graves, 300 000 t de granulats et 150 000 t de ballast.

Volumes de stériles de découverte à décaper : 437 000 m<sup>3</sup> dont 125 000 m<sup>3</sup> de terre végétale.

Tirs de mine : 1 par semaine au maximum. Environ 35 tirs par an pour la production maximale de 666 000 t/an.

Circulation des camions :

Pour la production moyenne de granulats: 52 rotations en moyenne par jour,

Pour la production maximale de granulats le trafic serait porté à 72 rotations/jour.

**Livret 2. Résumé non technique de l'étude d'impact.** Réalisé par ENCEM. 55 pages.

Sont exposés :

**I - Les raisons et motivations à l'origine du projet :**

**- Objet du dossier**

Dossier de demande d'autorisation au titre de la réglementation relative aux ICPE,

Récapitulatif des activités exercées sur le site et rubriques de la nomenclature

Schéma de la procédure administrative.

**II - Localisation du projet**

avec données cadastrales et topographiques.

**III - Caractéristiques techniques de l'exploitation du gisement et de la valorisation des matériaux extraits**

**IV- Le site dans son environnement, effets prévisibles du projet et mesures**

**- Milieu naturel :**

Représentation de l'état des lieux et photos des zones intéressantes pour la biodiversité.

Pas d'espèce floristique protégée ; au nord du site fruticées où reproduction d'oiseaux.

Présence de Crapauds accoucheurs et Sonneurs à ventre jaune,

Grands corbeaux et Faucons Pélérins.

Mesures de suppression et de réduction de l'impact, mesures de compensation.

- Paysage :

Site inscrit de la vallée de la Vienne, église de St Yrieix sous Aixe protégée.  
La position topographique de la carrière favorable aux perceptions.

Mesures pour permettre l'intégration paysagère.

- Eaux :

Impact peu important

Suivi quantitatif des eaux éventuellement prélevées dans la Vienne et qualitatif des eaux rejetées.

- Air – climat :

Les émissions de la carrière ne modifieraient pas la qualité de l'air.

Rejets de gaz à effet de serre extrêmement faibles.

- Environnement humain.

Carte de Verneuil sur Vienne à Ste Marie de Vaux, de Veyrac et St Priest sous Aixe avec localisation des zones habitées et leur distance par rapport au projet.

*Il est regrettable que les distances par rapport à l'exploitation actuelle ne soient pas indiquées, la comparaison n'est pas possible.*

- Vibrations

Enumération des mesures destinées à réduire l'impact

- Bruit des activités

Carte des secteurs sous les vents dominants et carte de la simulation des niveaux sonores.

Un merlon de 2m sera implanté au droit de Petit Pagnac.

Enumération des mesures de limitation des émissions sonores.

- Emissions de poussières

Enumération des mesures pour limiter les envols de poussières.

*Pour ces 3 nuisances le public souhaitait connaître la localisation des points de contrôle et la fréquence des analyses. Ces informations ont dû être recherchées dans l'étude d'impact.*

- Impact visuel

Carte et photos des vues rapprochées.

Zone de crête conservée, extrémité ouest et éperon rocheux non exploités.

- Odeur

Stocks de bitume et processus confinés, donc peu d'odeurs

- Biens matériels et patrimoine

- Santé et sécurité publique

«L'étude des impacts n'a pas mis en évidence d'effet sanitaire prévisible »

- Enumération des mesures de protection : clôtures, signalisation ...

**V- Le projet de remise en état**

Plan de l'état final.

En fin d'exploitation plan d'eau de 10,7 hectares, conservation de certains fronts de talus nus, aménagement de talus et banquettes.

VI- Capacités techniques et financières

VII- Attestation de maîtrise foncière

VIII- Avis des propriétaires et du Maire sur la remise en état

IX- Justificatif du dépôt de demande de permis de construire

X- Procédure d'instruction et références réglementaires

XI- Situation administrative et arrêté préfectoral antérieur.

**Livret n°3 : Etude d'impact.** 339 pages. Daté d'octobre 2010. Réalisé par ENCEM

Il est à noter que :

- L'étude écologique (livret 6) a été effectuée par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. Le Theil- 87510 Saint Gence,

- L'étude paysagère (livret 7) par ENCEM Agence technique de Montpellier

- L'étude hydrogéologique (livret 8) par Etudes Recherches Matériaux. Faculté des Sciences 40 avenue du Recteur Pineau, 86000 Poitiers

- L'étude d'impact acoustique (livret 9) par ALHYANGE Acoustique.  
6 cité de l'Ameublement, 75011 Paris

- l'étude des vibrations provoquées par les tirs (livret 10) par le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de Lyon, laboratoire régional de Clermont-Ferrand. 8-10 rue Bernard Palissy 63017 Clermont-Ferrand.

**I -Analyse de l'état initial du site et de son environnement.** Pages 15 à 126

*Analyse exhaustive et bien conduite*

**II- Etude des modifications et des effets du projet sur l'environnement et la santé**

Pages 127 à 226.

**Modifications et effets sur l'environnement physique**

**Modifications et effets sur l'environnement biologique.**

## **Modifications et effets sur l'environnement humain**

*Etude approfondie. Les effets et risques sur la santé humaine sont bien pris en compte : Inventaire des substances, rejets et nuisances engendrées par l'activité : gaz, poussières, produits polluants, bruit, vibrations. Evaluation du risque sanitaire.*

### **III- Raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu**

*Justification bien argumentée*

### **IV- Mesures prévues pour supprimer, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables du projet pour l'environnement et la santé**

*Mesures paraissant adaptées*

### **V- Conditions de remise en état du site**

Pages 297 à 319

## **Livret 4 : Etude de dangers et notice hygiène et sécurité du personnel**

Daté d'octobre 2010. Réalisé par ENCEM.

**L'étude de dangers** expose les dangers potentiels que pourraient entraîner en cas de dysfonctionnement la carrière, l'installation de traitement et ses annexes, ainsi que la centrale d'enrobés à chaud quand elle sera présente.

Recensement des principaux produits présents sur le site et dangers inhérents à chacun d'eux.

Caractérisations des sources de danger liées au fonctionnement de la carrière par secteurs : zone d'extraction, plateforme, installation de traitement et centrale d'enrobage.

Risques dus aux conditions naturelles etc.

Potentiel de dangers présenté par la carrière : pour chaque risque recensé recherche de son origine et estimation de sa probabilité d'occurrence : risques de pollution des eaux et des sols, de l'air, risque incendie, risque d'explosion, risques d'accidents corporels

Potentiel de dangers liés aux éléments extérieurs au site dont le risque foudre

Estimation des conséquences en fonction des principaux risques analysés

Mesures de prévention, d'intervention : kits anti pollution, extincteurs

Méthodes et moyens d'intervention en cas d'accident.

*Etude paraissant sérieuse et complète*

### **Résumé non technique de l'étude de dangers.**

Il comporte une carte de la carrière avec localisation des zones à risques significatifs, sources de dangers potentiels, *très explicite*, un tableau récapitulant les dangers potentiels, leur origine, les risques théoriques, la cinétique d'occurrence, le retour d'expérience, la probabilité, le niveau de gravité, les principales mesures pour prévenir ces dangers et une carte des intérêts à protéger.

En annexe liste des produits dangereux utilisés et fiches de sécurité.

### **Notice hygiène et sécurité du personnel**

- Description des risques et nuisances induits par l'exploitation, les mesures de protection mises en place et les consignes de sécurité.
- Mesures d'hygiène et de protection contre les nuisances : poussières, bruit, vibrations mécaniques
- Actions pour la prévention des risques : formation, sensibilisation et information du personnel

J'observe que la Société des Carrières de Condat a recours à un organisme extérieur agréé pour le développement de la prévention en matière de sécurité et de santé en carrière : PREVENCEM.

*Le contenu du dossier répond aux dispositions réglementaires.*

*Il m'a été possible de renseigner le public en me reportant aux diverses rubriques du dossier.*

- **Analyse de l'avis de l'autorité administrative de l'Etat sur l'évaluation environnementale** formulé le 20 avril 2011.

- Le contenu de l'étude d'impact est conforme à l'article R 512-8 du Code de l'environnement ;
- L'analyse de l'état initial du site et de son environnement est de bonne qualité.
- Analyse des effets du projet sur l'environnement et mesures envisagées :  
Les effets directs, indirects temporaires et permanents sont décrits avec précision.  
« Cependant le rapport d'étude d'impact ne met pas en lumière de façon suffisamment précise la différence d'effets produits sur l'environnement entre l'activité actuelle et l'activité future. »

L'autorité environnementale souhaite des précisions sur « l'augmentation d'extraction, l'augmentation de production de granulats, l'augmentation du charroi par camions (en nombre de camions par jour en pleine production de granulats et enrobés), la variation apportée aux horaires de production et de charroi.»

Elle demande que les analyses relatives aux émissions atmosphériques et au bruit soient complétées : « intégration de 2 maisons isolées et des installations mobiles dans les données de l'étude acoustique, recherche de la présence éventuelle de silice dans les poussières et effets sur la santé des composants organiques volatils provenant éventuellement de la centrale d'enrobage. »

- **Analyse de la réponse du pétitionnaire** en date de mai 2011

Cette réponse se présente sous forme d'un tableau résumant les effets nouveaux et supplémentaires induits par les modifications projetées par rapport aux conditions d'exploitation actuelles, les mesures prévues et les références dans l'étude d'impact.

L'étude acoustique a bien pris en compte les 2 maisons isolées et le groupe mobile à la butte.

Le taux de poussières alvéolaires siliceuse est mesuré tous les ans pour chaque poste de travail.

Les effets sur la santé humaine des rejets de composés organiques volatils ont été décrits.

*La réponse du pétitionnaire me paraît satisfaisante.*

## • Analyse des contributions du public

### Observations écrites

N°	Date de dépôt	Identité	Domicile	Registre	Courrier
1	23 juin	Association Sources et Rivières du Limousin	11 rue Jauvion 87 000 Limoges		Pièce 1
2	25 juin	THOMASSIN Brigitte	Petit Pagnac. Verneuil	X	
3	27 juin	BRISAUD Jean Pierre	La Boine-La Cour. V	X	
4	28 juin 30 juin	Famille PENICAUT	Pagnac. Verneuil	X	Pièce 3
5	28 juin	LECHEVALLIER	Route de la Cour. V		Pièce 2
6	29 juin	HAGERMAN	Bagoulas. Verneuil	X	
7	29 juin	MOINEVILLE Luc, Jacques, MAURY Laure		X	
8	30 juin	Anonyme	Grand Pagnac. V.	X	
9	30 juin	MICHAUX Marc	La Chapelle Blanche 87420 St Victurnien		Mail Pièce 4
10	30 juin	ASSEVVAV	Mairie St Yrieix / Aixe		Pièce 5
11	30 juin	LAJOUANIE Chantal	Les Landes de Pagnac.	X	
12	30 juin	BELIVIER Alain BELIVIER M. Thérèse	Rue de Chardaillac Route de Pagnac. V	X	
13	30 juin	ROUMIEUX M. Louise	Le Bourg. St Yrieix sous Aixe		Pièce 6
14	30 juin	DEL PINO Valérie	Le Moulin Barlet St Yrieix sous Aixe		Pièce 7
15	30 juin	LAFORREST Nathalie	Verneuil sur Vienne		Pièce 8

Les personnes qui se sont exprimées habitent pratiquement toutes à proximité de la carrière.

Elles font état des nuisances actuelles, particulièrement :

Mme ROUMIEUX : vibrations et surpressions aériennes, Mme DEL PINO : bruit, poussières,

et de leur inquiétude concernant

- l'augmentation prévisible de l'intensité des nuisances actuelles : tirs, bruit, poussières, circulation des camions, entraînée par l'accroissement de la production et par l'implantation d'une centrale d'enrobage,
- les nuisances supplémentaires induites par la centrale d'enrobage : odeurs, nocivité des émanations.
- les risques pour la santé et l'environnement des poussières

Elles sollicitent des précisions sur les contrôles actuels et futurs : leurs localisations, leurs fréquences, leurs vérifications (n°1, n°13, n°14)

La préservation de l'environnement : terrains au nord de la carrière, faune, est demandée dans 6 contributions (n°1, n°7, n°8, n°11, n°12, n°15).

L'opposition à une extension ultérieure apparaît dans 5 contributions (n°6, n°7, n°8, n°11, n°12)

Il est à noter la mention de bonnes relations avec la direction de la carrière dans 3 contributions (n°7, n°10, n°13)

Points particuliers :

Association Sources et Rivières du Limousin (n°1) : prélèvements et rejets dans la Vienne, circulation des eaux sur le site, arrosage, volet eau de la centrale d'enrobés.

(n°3) : lit secondaire de la Vienne, encombrement de la zone d'expansion des crues.

(n°4, n°7, n°8) Etat de la route de Pagnac, circulation des camions.

### **Observations orales**

Les personnes que j'ai rencontrées lors des permanences (9), sauf une, ne sont pas opposées à l'exploitation de la carrière et admettent que des évolutions sont nécessaires afin que celle-ci reste compétitive. Mais elles souhaitent que les exploitants les respectent, et leur permettent d'avoir une qualité de vie correcte en mettant tout en œuvre pour réduire les nuisances.

#### **• Analyse du mémoire en réponse du pétitionnaire**

La réponse du pétitionnaire traite les questionnements afférents

Aux eaux superficielles

Aux tirs de mine : étude à St Yrieix sous Aix

Aux envols de poussière et à l'exposition du personnel à l'empoussièremment

Au bruit concernant particulièrement le Moulin Barlet

A la centrale d'enrobage à chaud

Au trafic de camions et à l'entretien de la voie communale

A l'insertion paysagère (photos)

Aux horaires de fonctionnement : de 7h à 20h, exceptionnellement 22h.

La gestion des terrains entre le projet et le hameau de Pagnac sera confiée au CREN.

Il ne sera pas porté atteinte aux espèces protégées du site.

Intentions futures : exploitation au-delà des 30 années demandées mais dans le même périmètre d'autorisation.

Pièces jointes : Etude du niveau sonore le 15 juillet au Moulin Barlet

Empoussièrage – mesures de novembre 2010

Courrier adressé à la Préfecture concernant les effets des tirs à St Yrieix sous Aix

Complément d'information du CREN

Compte rendu de la réunion du 4 mai 2011 de la Commission Locale de Concertation et de Suivi.

#### **• Avis des communes du périmètre d'affichage**

Commune de Verneuil sur Vienne : délibération en date du 11 juillet 2011 (Annexe 8)

Par 24 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal émet « un avis globalement favorable au dossier soumis à l'enquête publique... »

« précise toutefois que cet avis est subordonné d'une part au strict respect par l'exploitant des remarques émises par le rapport présentant l'avis de l'autorité administrative de l'Etat sur l'évaluation environnementale du projet soumis à enquête publique, dont les observations ont fréquemment été reprises par le public durant l'enquête, et d'autre part, à la définition et à la mise en place par l'exploitant d'une « zone tampon » entre le site exploité et le village de Pagnac, et ce afin de conserver au site tout son caractère au terme de l'exploitation du site »

Le conseil municipal de Verneuil fait référence aux remarques émises par l'autorité environnementale. Ce sont des demandes de précisions portant sur :

- le différentiel d'effets entre l'exploitation actuelle et l'exploitation future
- les analyses relatives aux émissions atmosphériques et au bruit.

Certains éléments figurent dans le dossier et l'exploitant a apporté les compléments d'information.

Concernant la zone entre la carrière et le village de Pagnac, dans son mémoire en réponse au commissaire-enquêteur, exploitant a confirmé que la gestion des terrains qui seront prochainement la propriété des Carrières de Condat sera confiée au CREN du Limousin afin de garantir la pérennité de ces espaces intéressants du point de vue écologique.

Commune de St Yrieix sous Aix. Délibération en date du 24 juin 2011.(Annexe 9)

« Concernant la poursuite d'exploitation et d'extension de la carrière de Pagnac :

Abstention : 6 voix. Pour : 2 voix. Contre : 0 voix

Concernant la demande d'autorisation de mise en service d'une centrale d'enrobage à chaud :

Abstention : 0 voix. Pour : 0 voix. Contre : 8 voix. »

La délibération n'est pas motivée.

La commune de St Yrieix sous Aix ne devrait pas être impactée par les nuisances éventuelles de la centrale d'enrobage. Celle ci sera implantée à l'intérieur de la carrière, donc pas ou peu visible, le bruit de son fonctionnement sera confiné, vu la distance l'odeur ne sera pas perceptible et les émanations se seront dissipées.

Communes de Sainte Marie de Vaux, Saint Priest sous Aix, Saint Victurnien et Veyrac :

Ne se sont pas prononcées.

### • Avis du commissaire-enquêteur sur les observations du public

Les riverains ont fait part de leur préoccupation concernant les nuisances actuelles et de leur inquiétude pour leur santé et leurs conditions de vie si le projet se réalise.

En appoint aux éléments fournis par le maître d'ouvrage dans son mémoire en réponse, je précise les points suivants :

L'état de référence de l'air = actuel :

Les sources d'envols de poussières du fait de l'exploitation de la carrière ont été listées.

Des campagnes de mesure des retombées de poussières émises sont réalisées une fois par an. Mesures selon la méthode des plaquettes de dépôt.

4 points de prélèvement localisés sur une carte, dont un près des installations au sud-est du site, près de la voie ferrée et face au Moulin Barlet.

Les teneurs ont été variables, toutes étant inférieures à 30 g/m<sup>2</sup>/mois.

Le taux de poussières alvéolaires siliceuses est mesuré tous les ans pour les postes de travail chauffeur dumper et opérateur installations. L'empoussiérage alvéolaire est extrêmement faible. Ces résultats peuvent être extrapolés aux riverains.

#### Etat de référence sonore :

Des campagnes de mesure en 2006, 2007 et 2010 ont relevé les niveaux sonores résiduels (sans activité sur la carrière) et ambiants (avec activité de la carrière) ;

4 points de mesure en limite d'emprise de la carrière, 5 points extérieurs : Chardailac, Petit Pagnac, Moulin de Pagnac, St Yrieix sous Aix, Moulin Barlet.

Les moyennes des mesures de bruit résiduel varient entre 38 et 47 dBA (Moulin Barlet).

Les moyennes des mesures de bruit ambiant varient de 37,5 à 47 dBA (Moulin Barlet)

#### Effets sonores du projet :

L'augmentation de la production et la centrale d'enrobage constitueront des sources sonores supplémentaires. A l'inverse l'implantation d'une partie de l'installation sur une plate forme encaissée réduira les émissions sonores.

La zone d'extraction sera étendue vers le nord et le nord ouest, se rapprochant des hameaux de Pagnac et Petit Pagnac.

Une analyse prévisionnelle a été effectuée à partir des mesures de bruit des différentes sources de bruit qui seront présentes sur le site et une modélisation.

Il ressort que les futures installations induiront des niveaux sonores inférieurs à ceux actuellement enregistrés.

A Petit Pagnac la construction d'un merlon de 2m sera nécessaire pour respecter les objectifs d'émergence.

#### Vibrations :

Lors des tirs des mesures de vibrations sont effectuées au niveau des habitations sélectionnées en fonction de la direction du tir (maisons Salomé et Pénicaud) et au bourg de St Yrieix.

Les résultats des contrôles 2008, 2009 et début 2010 exprimés en vitesses pondérées sont compris entre 0,51 et 3,10 mm/s, donc inférieurs au seuil réglementaire de 10 mm/s.

L'extension de la carrière vers le nord et le nord est entraînera une réduction de la distance entre les tirs et les constructions existantes de Pagnac :- 130m et de Petit Pagnac : -120m.

Il apparaît que les techniques de tir mises en œuvre sur l'exploitation actuelle peuvent être appliquées à la zone d'extension.

Tirs de mine : 1 par semaine au maximum. Environ 35 tirs par an pour la production maximale de 666 000 t/an.

#### Circulation des camions :

Pour la production moyenne de granulats: 52 rotations par jour en moyenne

Pour la production maximale de granulats le trafic serait porté à 72 rotations/jour.

Pendant les périodes de production d'enrobés par la centrale (500t /jour) le charroi représentera 20 rotations /jour, soit sensiblement le rythme actuel dans les périodes de travaux routiers, + 1 rotation de camions pour l'approvisionnement du bitume et fillers.

Pour la production maximale : 100 000 t d'enrobés à chaud, nécessitant 95 000 t de granulats, 4 000 t de bitume et 1000 t de fillers, bitume et fillers seront apportés par la route ce qui représente 7 navettes/jour et 95 camions de livraison durant une campagne de 2 mois.

Le projet rapprochera l'exploitation de Pagnac et de Petit Pagnac et donc l'éloignera des autres villages. Toutes dispositions semblent avoir été prises pour que Pagnac et Petit Pagnac ne subissent pas de nuisances supplémentaires. Les autres villages seront donc moins exposés.

L'installation du poste de traitement au sein de la carrière réduira la propagation du bruit et des poussières.

L'implantation, au sein de la carrière, de la centrale d'enrobage à chaud minimise les risques dus à son fonctionnement.

On peut penser que l'augmentation de la production de granulats, bien qu'étant orientée vers la production de ballast, entraînera une augmentation du charroi par camions. Mais encore faut-il que la demande existe.

En tous cas, toutes dispositions doivent être prises pour assurer la viabilité de la route communale de Pagnac.

Il serait souhaitable que le bâchage systématique des camions de transport des granulés fins soit instauré.

---

## Pièces jointes au présent rapport

- |  |          |
|--|----------|
| ➤ Copie des annonces légales du POPULAIRE DU CENTRE              | Annexe 1 |
| ➤ et de l'ECHO DU CENTRE   | Annexe 2 |
| ➤ Avis d'enquête qui a été affiché à la mairie de Verneuil       | Annexe 3 |
| ➤ Attestation d'affichage de M. le Maire de Verneuil sur Vienne. | Annexe 4 |
| ➤ Procès verbal du commissaire-enquêteur                         | Annexe 5 |
| ➤ Mémoire en réponse du pétitionnaire                            | Annexe 6 |
| ➤ Registre d'enquête avec 8 pièces annexées                      | Annexe 7 |
| ➤ Délibération du Conseil municipal de Verneuil sur Vienne       | Annexe 8 |
| ➤ Délibération du Conseil municipal de St Yrieix sous Aix        | Annexe 9 |

## **Conclusions motivées du commissaire enquêteur**

La présente enquête concerne la demande d'autorisation de poursuite d'exploitation avec extension de la carrière de « Pagnac », située sur le territoire de la commune de VERNEUIL-SUR-VIENNE, présentée par la SAS CARRIERES DE CONDAT.

Elle a été prescrite par arrêté de M. le Préfet de la HAUTE-VIENNE en date du 3 mai 2011 et s'est tenue VERNEUIL-SUR-VIENNE du 30 mai au 30 juin 2011.

Le projet présenté comprend :

- Poursuite de l'exploitation durant 30 ans
- Modification du périmètre d'exploitation
- Augmentation du tonnage extrait
- Augmentation de la capacité de stockage
- Mise en service d'une installation de traitement des matériaux
- Exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud
- Remise en état des lieux.

Considérant que :

Cette enquête publique s'est organisée et déroulée dans le respect des divers textes législatifs et réglementaires fixés par le Code de l'environnement.

Le public, régulièrement informé, a pu consulter le dossier et faire part de ses observations durant toute la durée de l'enquête, rencontrer le commissaire-enquêteur lors des cinq permanences assurées,

Les communes intéressées ont eu la faculté de se prononcer,

Les réserves émises dans son avis par l'autorité environnementale ont pu être levées,

Le dossier présenté

- explicite clairement la totalité du projet
- prend bien en compte les principaux impacts relevés sur le site de la carrière et son voisinage
- détaille les mesures pour supprimer, réduire et /ou compenser les incidences du projet

Après avoir pris connaissance avec attention

- des contributions du public,
- des délibérations des Conseils municipaux des communes de Verneuil sur Vienne et de St Yrieix sous Aixe
- du mémoire en réponse du demandeur,

Après avoir visité le site et entendu le directeur d'exploitation et la responsable Foncier-Environnement,

Considérant que :

Les granulats sont indispensables pour les travaux de bâtiment et de génie civil,

La demande de l'exploitant de vouloir consolider ses approvisionnements, son activité et ses emplois est légitime,

L'exploitant a reconnu le ressenti des riverains et démontre sa volonté d'apporter des solutions aux nuisances éventuelles causées par l'exploitation,

La mise en service d'une nouvelle installation de traitement bénéficiant des dernières avancées technologiques en matière de sécurité et d'environnement, située au sein de la carrière, limitera notablement les émissions de poussière et les émissions sonores,

L'implantation, temporaire, au sein de la carrière, d'une centrale d'enrobage à chaud ne devrait pas avoir d'incidence, tant sur le milieu naturel que sur l'environnement humain,

Les tirs de mine, les émissions de bruit, de poussières, de polluants, de vibrations sont encadrés par une réglementation stricte que l'exploitant est tenu de respecter,

L'arrêté d'exploitation indiquera les prescriptions visant à réduire les nuisances pour l'environnement et précisera les mesures à mettre en place, et que tout dépassement des seuils autorisés pourra entraîner la levée de l'autorisation d'exploiter,

La protection des zones humides et des espèces protégées sera assurée

Les enjeux paysagers ont été reconnus

La remise en état du site sera conduite suivant un plan de phasage, les principes d'aménagement ont reçu l'accord du maire de Verneuil et des propriétaires,

L'exploitant a constitué des réserves financières pour la remise en état du site, Il détient la maîtrise foncière des terrains,

Le projet est compatible avec le PLU de Verneuil sur Vienne, le Schéma Départemental des Carrières et le SDAGE Loire-Bretagne,

## **Donne un avis favorable au projet**

Avec les recommandations suivantes :

- Mise en service le plus rapidement possible de la nouvelle installation de traitement des granulats,
- Bachâge systématique des camions de granulats fins
- Poursuite de l'information des riverains sur les tirs de mine
- Poursuite des réunions de la Commission Locale de Concertation et de Suivi.

Le 30 juillet 2011